

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Montréal, annonçant un congrès eucharistique régional à Sainte-Thérèse de Blainville. — III Dom Marie-Antoine, abbé cistercien de Notre-Dame-du-Lac à Oka. — IV Importante décision de la Sacrée Pénitencerie apostolique. — V Le commissaire du Tiers-Ordre. — VI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 17 août

On annonce:

La fête de S. Barthélemy et la mémoire du S. Coeur de Marie.

La neuvaine de la Nativité commence le 30 août pour finir la veille de la fête, ou le 5 septembre, pour finir le 13, veille de la solennité (1).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 17 août

Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe votive des fêtes remises au dimanche, dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était permis précédemment que dans les chapelles publiques et les églises.

Messe de l'ASSOMPTION, double de 1^e cl. (comme le 15) ; mém. de saint Joachim et du 14^e dim.; préf. de l'Assompt.; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1^o de saint Roch (I v.), 2^o de saint Joachim, 3^o du dim.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1^o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2^o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 24 août

Diocèse de Montréal. — Du 18 août, sainte Hélène; du 20, saint Bernard (Lacolle); de ce dimanche, Saint-Coeur de Marie (Chambly-Canton); du dim. précédent, saint Joachim (Pointe-Claire).

Diocèse d'Ottawa. — De ce dimanche, S. Coeur de Marie (Plaisance); du dim. précédent, saint Joachim (Chûte-à-Blondeau); du 20 août, saint Bernard (Fournier).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — De ce dimanche, S. Coeur de Marie (Granby); du dim. précédent, saint Joachim; du 18 août, sainte Hélène; du 20, saint Bernard.

Diocèse de Nicolet. — Du dimanche précédent, saint Joachim; du 18 août, sainte Hélène (Chester).

Diocèse de Valleyfield. — Du 21 août, sainte Jeanne-Françoise de Chantat (Ile Perrot); du dim. précédent, saint Joachim (Chateauguay).

Diocèse de Pembroke. — Du dimanche précédent, saint Joachim (Deux-Joachim).

Diocèse de Joliette. — Du 24 août, saint Barthélemy. J. S.

LETTRE PASTORALE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL ANNONÇANT UN CONGRES EUCHARISTIQUE REGIONAL

A Sainte-Thérèse-de-Blainville

Lors de notre premier congrès sacerdotal, qui a reçu, vous le savez, les éloges de Pie X, nous faisons part à notre clergé d'un projet qui nous tenait grandement à coeur: celui d'organiser dans le diocèse l'oeuvre des congrès eucharistiques régionaux. Le moment nous semble venu de le réaliser, et il nous est permis d'en augurer déjà les plus heureux résultats.

En prenant cette initiative, nous croyons répondre aux désirs de Notre-Seigneur Jésus-Christ, manifestés d'ailleurs avec évidence par son Vicaire, Notre Très Saint-Père le Pape.

Pie X, en effet, que déjà l'on appelle le *Pape de l'Eucharistie*, ne laisse échapper aucune occasion d'encourager ces congrès. Alors qu'il était patriarche de Venise, il en faisait voir dans une lettre pastorale à son peuple les nombreux avantages. En 1905, par un bref spécial, il daigna les encourager, en étendant aux congrès eucharistiques *particuliers* (soit diocésains, soit régionaux), les mêmes faveurs qu'aux congrès *universels* ou internationaux.

Sans doute, les résultats de ces derniers congrès sont inappréciables. Le souvenir de celui de Montréal vivra longtemps dans toutes les mémoires ; longtemps les émotions religieuses dont il fit battre nos coeurs continueront d'être un stimulant pour la foi et la piété de notre peuple. Nous aimons à reconnaître et à proclamer bien haut les grâces de choix, la foi plus vive et la piété plus ardente envers la sainte Eucharistie, la pratique plus assidue de la sainte communion, spécialement chez les enfants, dont notre congrès a été l'occasion et le point de départ. Selon la belle expression de Pie X, il a déterminé une " secousse " heureuse, provoqué un mouvement magnifique dans nos paroisses et dans toutes nos maisons d'éducation.

Mais il importe qu'un mouvement si salutaire, loin de se ralentir avec les années, aille au contraire grandissant sans cesse, qu'il s'étende à toutes comme à chacune de nos paroisses, qu'il s'empare de tous les coeurs et les embrase du plus ardent amour envers l'auguste sacrement de nos autels. Ce que notre congrès international a si heureusement commencé, nous devons avoir à coeur de le compléter par d'autres réunions analogues, d'autres manifestations moins grandioses

sans doute, mais non moins efficaces, d'autres fêtes eucharistiques qui rayonneront successivement sur chacune des régions de notre diocèse et contribueront à en faire autant de centres et de foyers de piété. Ces solennités religieuses, auxquelles prendront part toutes les classes de la société, constitueront le plus bel hommage social à Jésus-Christ présent et vivant dans la sainte Eucharistie; elles donneront à notre peuple l'occasion d'affirmer sa foi, de l'éclairer, de la rendre plus agissante.

Ces grâces fécondes, nous les attendons avec confiance de nos congrès eucharistiques régionaux. Dans d'autres pays moins fortunés que le nôtre au point de vue religieux, ils ont accompli des merveilles; chez nous, où la foi de notre peuple est encore, grâce à Dieu, si profonde, ils feront reflourir, nous l'espérons, les plus beaux jours de l'Eglise.

Deux choses caractériseront les congrès de ce genre. Il y aura d'abord les réunions ou séances d'étude. Les sujets choisis donneront lieu à des discussions et conclusions très pratiques. Chacun de ces congrès pourra avoir un objet spécial bien défini, et poursuivre un but déterminé d'avance.

Nous avons pensé que notre premier congrès régional devait s'occuper tout spécialement de l'éducation eucharistique des enfants. N'est-ce point, en effet, par eux qu'il faut commencer, si nous voulons préparer des générations de communicants, de chrétiens fortement trempés, capables de résister aux influences envahissantes d'un paganisme renaissant? Si nous réussissons à les former à une foi vive et à une piété profonde pour la sainte Eucharistie, si nous les accoutumons de bonne heure à ne plus pouvoir se passer de la communion, leur exemple exercera déjà une grande influence dans la famille, en attendant qu'eux-mêmes, arrivés à l'âge mûr, refassent une société véritablement chrétienne.

Au reste, en nous occupant de l'éducation eucharistique des enfants, nous atteindrons du même coup les parents et ceux qui partagent avec eux la charge et les responsabilités de leur éducation. Ce sera le moment favorable de rappeler à tous leurs devoirs sur un point si important, et de leur enseigner les meilleurs moyens de mener à bonne fin la tâche qui leur incombe.

Outre ces réunions d'étude, les congrès régionaux comprendront des cérémonies et des manifestations eucharistiques. Ils seront en petit une reproduction de notre grand congrès de 1910.

Nous avons pensé que Sainte-Thérèse était tout désigné pour être le siège de notre premier congrès régional. Grâce à son collège florissant, à des communications faciles, nous y trouvons les meilleures garanties de succès. Nous savions, par ailleurs, que nous pouvions compter sur la foi et la piété de ses citoyens. A peine, en effet, leur avions-nous exprimé notre désir que, sans hésitation, avec enthousiasme, tous, à la suite de leur zélé pasteur, se sont mis généreusement à l'oeuvre pour rendre ces fêtes aussi belles que possible.

Nous avons décidé que le congrès rayonnerait sur toute la partie nord du diocèse et comprendrait les comtés de Terrebonne, de Laval et des Deux-Montagnes. Tous les curés de ces paroisses font partie *ex officio* du comité d'organisation générale. Ils sont les promoteurs et les zélés du congrès dans leur paroisse respective. Nous leur demandons d'y préparer leurs fidèles par quelques exercices pieux, quelques instructions appropriées, suivis d'une communion générale et d'une participation effective aussi nombreuse que possible aux fêtes de Sainte-Thérèse.

Le congrès s'ouvrira le vendredi soir, 12 septembre, pour se terminer le dimanche suivant. La journée du samedi sera

spécialement réservée aux réunions d'étude. Afin que ces réunions produisent tous les fruits qu nous sommes en droit d'en attendre, nous prions instamment messieurs les curés de la région d'y amener avec eux le plus grand nombre possible des fidèles : pères et mères de famille, jeunes gens, instituteurs et institutrices. Des trains spéciaux faciliteront aux congressistes l'assistance aux solennités du dimanche : messe pontificale en plein air, à 9 heures, grande procession du Très Saint-Sacrement à 3 heures. — Toutes les paroisses de la région ne manqueront pas d'y prendre part. Il est bien entendu que les autres prêtres et fidèles du diocèse seront aussi les bienvenus.

Mais, nous souvenant que la prière seule peut attirer les bénédictions divines sur cette entreprise, nous vous exhortons tous, nos très chers frères, à adresser de ferventes supplications au Seigneur, pour qu'elle soit couronnée d'un plein succès et que de ces congrès régionaux résulte pour tous ceux qui y participeront un accroissement de foi et d'amour envers la sainte Eucharistie.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier le vingt-neuf juillet mil neuf cent treize.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre.
Chancelier.

BREF APOSTOLIQUE

PIE X, PAPE

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR

Comme Nous n'avons rien de plus à coeur que de voir la piété des fidèles envers le sacrement de l'Amour divin prendre chaque jour un plus grand développement, Nous aimons à enrichir spécialement de grâces et de privilèges spirituels les oeuvres de piété qui poursuivent, et avec fruit, le but de promouvoir le culte de la très sainte Eucharistie.

Aussi, ayant reçu de Notre Vénérable Frère Thomas-Louis, évêque de Namur et président du comité permanent des congrès eucharistiques, une demande appuyée de prières instantes pour que Nous daignions, par un témoignage particulier de la bienveillance du Siège Apostolique, accorder quelques indulgences aux congrès, soit universels, soit particuliers, qui se célébreront dans l'univers entier, sous les auspices du comité permanent; — désirant, de notre côté, voir cette oeuvre prendre de jour en jour, avec l'aide de Dieu, de nouveaux accroissements, Nous avons, et de grand coeur, jugé bon d'accéder à cette demande.

En conséquence, nous confiant en la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, et en l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, là où se tiendront des congrès eucharistiques, soit universels, soit particuliers, durant l'un d'eux, se seront repentis et confessés de leurs fautes, auront reçu la sainte communion, et visiteront une église publique quelconque, y priant avec dévotion pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, l'exaltation de Notre

Mère la Sainte Eglise, Nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, indulgence et rémission de tous leurs péchés, à gagner une fois seulement pour chaque congrès. — Et à ceux qui, pendant l'un de ces congrès, prieront dévotement pendant quelques temps, comme il a été dit plus haut, devant le très Saint-Sacrement, dans une église ou un oratoire public quelconque, Nous accordons au jour où ils le feront une remise de peines de sept ans et sept quarantaines, en la forme ordinaire de l'Eglise. — Enfin, Nous permettons aux fidèles d'appliquer à leur gré cette indulgence plénière et ces indulgences partielles à l'expiation des fautes et peines des défunts.

En outre, Nous autorisons la célébration, pendant chaque congrès eucharistique, au jour à désigner par l'autorité légitime, d'une messe votive solennelle de la très sainte Eucharistie, conforme aux rubriques et aux prescriptions des saints canons; et l'évêque officiant pourra, après cette messe, au nom et par l'autorité de Nous-même ou du Souverain-Pontife alors régnant, accorder au peuple chrétien la Bénédiction Apostolique avec indulgence plénière, *servatis servandis*, selon le rite et le formulaire prescrits.

Nous décrétons que Nos présentes Lettres demeureront toujours et à jamais fermes, valides et efficaces, ne cessant pas de sortir leurs effets pleins et entiers, et qu'elles serviront en tout et partout, de la façon la plus complète, à ceux qu'elles concernent ou concerneront à l'avenir en quelque manière. Ainsi, voulons-Nous encore qu'il soit jugé et défini, d'après leur teneur précédente, par tous juges ordinaires et délégués, et que soit, vain et de nulle valeur tout ce qui serait tenté contre elles par qui que ce soit, en vertu d'une autorité quelconque, sciemment ou par ignorance. Nonobstant toutes dispositions contraires.

Et Nous voulons que l'on accorde aux copies ou même aux exemplaires imprimés de ces présentes Lettres, signés de la main d'un notaire public et munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, exactement la même foi qu'aux présentes Lettres elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 28e jour de février 1905, de Notre Pontificat la deuxième année.

ALOIS, card. MACCHI.

Toutes les indulgences énumérées dans le Bref apostolique ci-dessus peuvent être gagnées par les fidèles qui prendront part au congrès eucharistique de Sainte-Thérèse. Ainsi nous l'a déclaré Sa Grandeur Mgr Heylen, évêque de Namur, président du comité permanent des congrès eucharistiques, dans une lettre du 12 juillet dernier.

PROGRAMME DU CONGRES

Vendredi soir, 12 septembre. Réception solennelle de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, par les autorités religieuses et municipales de la ville. Adresses de bienvenue. Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement. Illumination.

Samedi, 7.30 heures a. m. — *Messe des enfants* avec chants, préparation et action de grâces publiques à la communion générale.

10 heures à midi. — Réunion sacerdotale.

3 heures à 5 heures p. m. — Réunion des dames dans la salle du collège.

Réunion des instituteurs et institutrices dans la salle du couvent.

Réunion des jeunes gens de l'A. C. J. C.

7.30 heures. — Réunion des hommes dans la salle du collège.

Dimanche, 9.30 heures. — Messe pontificale en plein air ; sermon de circonstance.

11.30 heures. — Messe basse.

3 heures p. m. — Procession du Très Saint-Sacrement.

Illumination et feu d'artifice dans la soirée.

QUESTIONNAIRE

RELATIF AU CONGRES DE SAINTE-THERESE

Les réponses données aux questions suivantes feront l'objet d'un compte rendu présenté à la réunion sacerdotale.

1.—Depuis les derniers décrets de Pie X sur la communion y a-t-il dans votre paroisse plus d'assistance :

a) A la messe sur semaine ?

b) Au salut du Très Saint-Sacrement le dimanche, ou à l'occasion des exercices du carême, du mois de Marie ?

c) A l'adoration les jours d'exposition du Très Saint-Sacrement ?

2.—Constataz-vous un plus grand nombre de *communiant*s le dimanche et même la semaine ?

3.—Avez-vous constaté que la dévotion à l'Eucharistie ait exercé une influence salutaire sur le bon esprit de la paroisse en général et sur la moralité des enfants en particulier ? Signaler quelques faits particuliers, s'il y en a.

4.—Pourriez-vous donner le nombre approximatif de vocations sacerdotales ou religieuses (hommes et femmes) sorties de votre paroisse? Votre paroisse compte-t-elle plusieurs enfants qui fréquentent des maisons d'enseignement secondaire et qui donnent espoir de vocation cléricale ou religieuse ?

5.—Durant le temps des vacances, constatez-vous que les enfants et les jeunes gens sont plus assidus, et dans quelle mesure, à la sainte messe et à la communion sur semaine ?

N. B. — On est prié d'adresser les réponses à ces questions, le plus tôt possible, à M. le chanoine Jasmin, curé de Sainte-Thérèse.

QUESTIONS DIVERSES

A DISCUTER PENDANT LA REUNION SACERDOTALE

Serait-il convenable et possible :

1.—D'établir une *messe d'enfants* un jour par semaine (le jour de congé au cours de l'année scolaire, un ou plusieurs jours par semaine durant les vacances) ?

2.—D'établir dans les villages la *visite au Saint-Sacrement* en corps, après les classes, sous la direction des maîtres ou des maîtresses ?

3.—D'établir une *Ligue d'enfants* (Cadets du Sacré-Coeur ou de l'Eucharistie) avec une organisation très simple ?

4.—Ne conviendrait-il pas de répandre davantage les tracts ou feuillets de propagande eucharistique à l'occasion des retraites, triduum, quarante-heures, etc. ?

DOM MARIE - ANTOINE

Abbé cistercien de Notre-Dame-du-Lac à Oka

FANTOINE de vénération et au milieu de ses moines, vient de mourir à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac, à Oka, le Révérendissime Père Dom Marie-Antoine Oger, premier abbé du lieu.

Ce moine laborieux, ce remarquable religieux cistercien, s'il a connu les déceptions, n'a guère connu le découragement. Il fut toujours le premier à la tâche, il était d'une activité incroyable. Il a suivi à la lettre les enseignements de la devise qu'il avait choisie lors de son élévation à la dignité abbatiale : *In sudore et patientia*. Il a peiné, Dieu sait ! et la patience l'a connu !

Lorsque, je le vis, à son tout récent retour d'Europe, où il avait demandé, depuis un an, aux climats méridionaux et au ciel d'Anjou, la santé, il me dit : " Mon pauvre ami, c'est fini ! " Une grosse larme perla à sa paupière. Ce n'est pas qu'il regrettait la vie de ce monde, il a dû la trouver si amère parfois ! mais c'était bien la peine qu'il ressentait de ne plus pouvoir faire, ou finir parfaitement les oeuvres qu'il avait à coeur.

Dom Antoine était le modèle de l'abbé cistercien ; il était dans son monastère, le plus régulier des religieux, et dans le monde, où ses fonctions l'appelaient souvent, le plus charmant des hommes, sachant allier, d'une manière parfaite, l'austérité monastique à la plus grande urbanité. Et c'était un bon conseiller. Que de vies il a empêché de sombrer ! Son excellent coeur lui dictait toujours le mot qui encourage. C'était pour lui une grande peine que de ne pouvoir soulager

une souffrance vraie. Il avait appris, le cher révérend Père, que certaines portes ne s'ouvrent point, même quand c'est le malheur qui y frappe; le chagrin qu'il en avait éprouvé lui avait créé le devoir d'aider toujours, même au risque de se gêner beaucoup, ceux qui lui demandaient assistance.

Seuls ses religieux pourraient dire toute la sagesse qu'il apportait dans la direction de son monastère. Que d'oeuvres, il a faites, dans ce val des Deux-Montagnes, pendant les trente années qu'il a présidé aux destinées de l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac! Elles ne se comptent pas.

Le prélat défunt avait fait des études très brillantes au collège urbain Mongazon, en Anjou, son pays natal, puis au grand séminaire d'Angers, dirigé par les messieurs de Saint-Sulpice. Il était donc tout préparé à jouer le rôle qu'il a si bien rempli à Notre-Dame-du-Lac, en qualité de premier abbé. Ce n'était pas une tâche commune que celle de venir implanter, dans un pays nouveau, au milieu d'un peuple jeune, la vie si extraordinaire des moines de Cîteaux. Dom Antoine s'est montré à la hauteur de la situation. Le développement merveilleux de l'Ordre Cistercien, au Canada, l'influence considérable qu'ont acquise ici les moines de Cîteaux, les bienfaits moraux et sociaux dont ils se sont rendus "coupables", montrent que l'abbé défunt avait une énergie, une force d'âme vraiment supérieure, et qu'il avait le génie des grandes choses. Après avoir affermi sa maison d'Oka, il fonda celle de Mistassini, et celle de Lonsdale aux Etats-Unis. Il a aussi fondé l'Ecole d'Agriculture, devenue l'Institut Agricole d'Oka.

L'abbé de Notre-Dame-du-Lac était resté très français, malgré son séjour déjà long de près de trente années au Canada. Il était surtout resté très angevin. Quand un "pays" se présentait à lui, il l'accablait de questions et s'intéressait à lui de façon toute spéciale. Ce qui ne l'empêchait pas d'ai-

der tous les Français indistinctement et tous ceux qui paraissent dignes de mériter son estime. Que de fois l'on a abusé de sa générosité! Alors, c'était amusant de lui entendre dire: " On ne m'y reprendra plus! " Et puis, une autre fois... c'était la même chose! Malgré l'austérité de sa figure, il avait toujours auprès de lui des besogneux de toutes les classes, de toutes les conditions, qui venaient lui demander secours. La réputation de sa bonté avait franchi, et bien au-delà, les murs de son monastère. Aussi sa mémoire restera-t-elle en bénédiction.

Dom Antoine, était né à la Jumellière, en Anjou, le 17 juin 1852. Il était entré dans l'Ordre de Cîteaux — alors la Trappe — à l'abbaye de Notre-Dame-de-Bellefontaine, au diocèse d'Angers, peu après ses études théologiques terminées et son ordination sacerdotale, qui eut lieu le 22 décembre 1877. En 1884, il vint au Canada, en qualité de prieur du monastère de Notre-Dame-du-Lac ; en devint le premier abbé, le 29 juin 1892, alors qu'il fut sacré dans l'église Notre-Dame de Montréal, par Mgr Fabre, archevêque de la métropole du Canada.

Sur la tombe béante de ce vaillant moine, qu'il nous soit permis de déposer l'hommage de notre amitié et de notre admiration. Et lorsque les impressionnantes cérémonies du rituel cistercien se seront déroulées auprès du corps inerte de l'abbé défunt, que les cloches de l'abbatiale auront fait entendre leurs derniers soupirs lugubres, que les moines auront jeté sur la dépouille mortelle de leur Père la dernière pelletée de terre, une simple croix de bois indiquera le lieu de repos de ce travailleur infatigable. Au pied de cette croix, viendront prier les générations de moines qui se succéderont à Notre-Dame-du-Lac, et elles y apprendront, auprès de ce modeste mausolée, la vie de labeur et de patience du premier abbé du monastère, Dom Marie Antoine, qui vécut et mourut là : *In sudore et patientia.*

HENRI PERDRIAU.

Le matin du 5 août courant, ont eu lieu les obsèques du Révérend Père Dom Marie-Antoine Oger, dans l'église abbatiale de Notre-Dame-du-Lac. Comme le prescrit la règle cistercienne, les funérailles ont été d'une absolue simplicité. Assisté des religieux de la Trappe, Mgr l'archevêque de Montréal a chanté la messe et les absoutes; et avant de bénir la fosse, Sa Grandeur a dit quelques mots seulement, rappelant que la règle ne permettait pas d'éloge funèbre. Une foule considérable de prêtres, de religieux et de laïques assistaient aux funèbres fonctions.

IMPORTANTE DECISION

DE LA SACREE PENITENCERIE APOSTOLIQUE

Déclaration concernant le jubilé. — On a exposé, dernièrement, à la Sacrée Pénitencerie la question suivante : “ Le jubilé accordé par les Lettres Apostoliques *Magni faustique eventus*, du 8 mars de l'année courante, peut-il être gagné plusieurs fois, si les oeuvres prescrites sont renouvelées? ”

La question ayant été mûrement examinée, la Sacrée Pénitencerie, par ordre de Notre Saint-Père le Pape Pie X, a décidé d'apporter à ce doute une réponse identique à celle qui fut donnée à l'occasion des précédents jubilés, savoir :

“ L'indulgence plénière du jubilé peut être gagnée deux ou plusieurs fois, si l'on accomplit deux ou plusieurs fois les oeuvres prescrites; mais on ne peut bénéficier qu'une seule fois, la première, des autres faveurs jubilaires: absolution des censures et des cas réservés, commutations ou dispenses. ”

Donné à Rome, de la Sacrée Pénitencerie, le 6 juin 1913.

S. Card. VANNUTELLI, *Grand Pénitencier.*

I. PALICA, *secrétaire de la Pénitencerie.*

LE COMMISSAIRE DU TIERS-ORDRE

DEPUIS que le Tiers-Ordre avait pris un développement considérable, un besoin de centralisation se faisait vivement sentir. Il était à souhaiter en effet que les fraternités dépendant des gardiannats de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières reçussent un mouvement plus uniforme et une implusion directe d'un organisme unique.

Conformément à ce besoin et aux prescriptions des Constitutions données à l'Ordre par Sa Sainteté Pie X, il a été créé un Commissaire du Tiers-Ordre, *avec résidence aux Trois-Rivières*, couvent central pour la Province de Québec.

C'est à ce Commissaire, muni de pleins pouvoirs par le Très Révérend Père Provincial, qu'on voudra bien s'adresser désormais pour tout ce qui concerne le Tiers-Ordre, notamment pour les pouvoirs de directeurs, les visites de fraternités, les renseignements.

Le Commissaire choisi est le R. P. Germain, dont la plupart des Fraternités ont éprouvé le zèle et connaissent l'amour pour le Tiers-Ordre.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	19	—	Saint-Hippolyte.
Jeudi,	21	—	Oka.
Samedi,	23	—	L'Assomption.